

Date : 20/02/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Retenue collinaire de La Vilette à La Motte-Servolex : un ouvrage au service des exploitations agricoles

L'eau est une ressource importante et Grand Chambéry agit pour sa préservation, que ce soit par la récupération des eaux de pluie pour l'irrigation ou en encore limitant les déversements des eaux unitaires en milieu naturel.

La première retenue collinaire du territoire de Grand Chambéry voit le jour en ce début d'année 2020. Située sur le hameau de La Vilette à La Motte-Servolex, cet ouvrage au service de la production arboricole et maraîchère, d'une capacité de 12 000 m³, permet l'irrigation de 7 hectares cultivés, grâce à un réseau dédié de 1 160 mètres linéaires. La construction de cette retenue permet de supprimer les prélèvements faits sur un cours d'eau déficitaire, réduire les prélèvements faits sur le réseau d'eau potable alimenté par une source faisant l'objet d'une consigne de restitution au milieu, apporter une solution pérenne d'alimentation en eau aux irrigants du secteur.



> L'équivalent d'1,5 année de pluie perdu depuis 2003

Depuis 2003, la Savoie a connu 10 années de restrictions d'usages de la ressource en eau et a perdu l'équivalent de 1,5 année de pluie. Le territoire est victime de sécheresses de plus en plus fréquentes et marquées qui ont des conséquences importantes sur les activités agricoles. Des déficits chroniques ont été mis en évidence sur le secteur de l'Epine. Ainsi, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du lac du Bourget a été construit pour une gestion concertée de la ressource en eau.

> Un schéma directeur d'irrigation pour l'agriculture

Le schéma directeur d'irrigation de l'Epine s'inscrit dans une démarche plus large de retour à l'équilibre quantitatif sur le territoire du lac du Bourget et notamment sur le secteur de la chaîne de l'Epine. Le projet d'irrigation poursuit deux objectifs :

- Sécurisation de la production : la production, tant en terme qualitatif que quantitatif, subit les effets des sécheresses successives. Pour exemple la sécheresse de 2003 a eu pour conséquence une réduction de 70% à 90% des rendements et des répercussions sur l'année suivante. Or le territoire subit désormais de manière récurrente des épisodes de sécheresse.
- La gestion concertée de la ressource en eau : ce projet est mené en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole (exploitants, chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, association des irrigants) et avec le Cisalb (Comité intersyndicale pour l'assainissement du Lac du Bourget).

Le schéma directeur d'irrigation de l'Epine prévoit la construction de trois retenues collinaires. Celle de La Villette est la première à être construite, suivront celles de Saint-Sulpice et de Villard-Noiray (La Motte-Servolex).

> un ouvrage pour favoriser l'agriculture périurbaine

La retenue collinaire a été pensée pour conforter la production arboricole et maraîchère. Elle permet l'irrigation de 7 hectares cultivés : 4 ha d'arboriculture et 3 ha de maraîchage pour 3 exploitations agricoles.

Les besoins en eau pour l'agriculture et le maraîchage sont importants. Un déficit peut fortement impacter la production des exploitations. Pour exemple, lors des dernières années sèches, la taille des fruits a fortement diminué et leurs calibres sont devenus insuffisants pour respecter la norme de la marque Savoie.

Les exploitations concernées par cette retenue collinaire, commercialisent l'intégralité de leur production en vente directe :

- présence des producteurs sur les marchés de Chambéry et Aix-les-Bains,
- valorisation des productions dans les magasins de producteurs.

> Caractéristiques techniques de la retenue collinaire

Le dimensionnement de la retenue s'appuie sur le postulat suivant : le volume de la retenue doit être égal au volume d'eau annuel majoré de 50%, soit dans ce cas présent un volume de 12 000 m³.

Ce dimensionnement prend en compte :

- le volume consommé par les exploitations agricoles concernées ;
- l'évaporation de l'eau dans la retenue ;
- le rendement des réseaux de distribution et des dispositifs d'arrosage ;
- un volume de sécurité.

Afin de réduire le coût des travaux, les matériaux excédentaires n'ont pas été évacués mais remis en remblai sur site.

L'alimentation de la retenue s'effectue par son impluvium c'est-à-dire qu'elle est alimentée par les eaux de ruissellement du secteur. Si l'alimentation par l'impluvium s'avère insuffisante pour remplir la retenue, une alimentation par le canal d'eaux pluviales situé au sud de la retenue longeant le chemin agricole permettra d'assurer son remplissage.

> La retenue collinaire en chiffres

- Volume d'eau stocké : 12 000 m³
- Surface totale : 22 800 m² (y compris modelé sur site)
- Surface en eau : 5 000 m²
- Surface du modelé sur site avec les matériaux excédentaires : 11 600 m²
- Longueur : 160 m
- Largeur : 40 m
- Profondeur : 2 m d'eau +1 m de revanche de sécurité, soit 3 m profondeur de terrassement.
- Réseau d'irrigation : 1 160 mètres linéaires

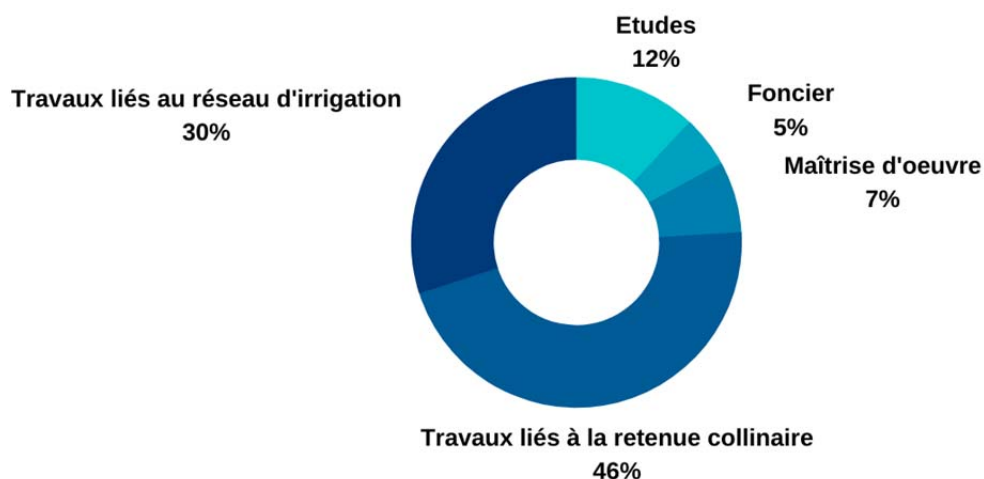
> Organisation, coût et financement

Le projet de la retenue collinaire de La Villette à La Motte-Servolex est porté par Grand Chambéry qui est maître d'ouvrage de l'opération. L'agglomération a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Cisalb. La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement d'entreprises Hydrétudes / Profils Etudes. Les travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises Famy / Mauro / Fontaine / Aqualians.

Une convention de mise à disposition et d'utilisation de la retenue collinaire et du réseau d'irrigation sera signée avec l'Association des agriculteurs irrigants de l'Epine. Elle définit les modalités de mise à disposition et d'exploitation de la retenue ainsi que la répartition des charges financière et le prix de vente de l'eau.

Coût total du projet :
918 413 € ht

Répartition des coûts



Le financement de la retenue collinaire est assuré par l'Agence de l'eau (60%), le FEADER (10%) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (10%)

